

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Pays Mornantais

ENTRE

La Communauté de communes du Pays Mornantais (Copamo) domiciliée 50 avenue du Pays Mornantais – 69440 MORNANT

Représentée par Monsieur Renaud PFEFFER son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire n° 2021-065 en date du 29 juin 2021,

Ci-après désigné par la Copamo,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Benoît ROCHAS, Sous-Préfet en charge du Rhône Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

LE DEPARTEMENT DU RHÔNE,

Représenté par Monsieur Christophe GUILLOTEAU - Président

Ci-après désigné par « Département du Rhône »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

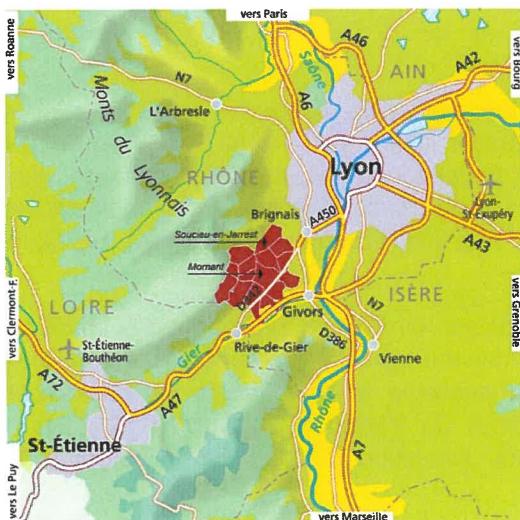
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Mornantais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays Mornantais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



La COPAMO est située dans le département du Rhône à 25 km au Sud-Ouest de Lyon. Elle est composée de 11 communes pour un total de 30 000 habitants.

A l'interface entre le rural et l'urbain, entre Monts du Lyonnais et deux grandes agglomérations (Lyon et Saint-Etienne), elle présente de forts atouts (Paysage et cadre de vie de qualité, tissu d'activités diversifiés, identité agri-culturelle, emplois et services de qualité, etc.) mais est aussi confrontée à d'importants risques liés au phénomène de périurbanisation : village dortoir, pression foncière, déprise agricole, augmentation des circulations et étalement urbain.

Les compétences exercées par la Copamo sont les suivantes :

- Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au publics et définition des obligations de services y afférentes



- Compétences facultatives :

- Tourisme : implantations d'équipements d'informations ; aménagement et gestion des sites touristiques ; création et gestion d'équipements touristiques
- Communication et relations extérieures : actions de jumelage
- Autres : maîtrise d'ouvrage de la construction de locaux destinés aux services de l'Etat ; conception, réalisation et suivi d'un système d'information géographique élémentaire et coordination des développements futurs.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Mornantais

Le Projet de territoire du Pays Mornantais « construire ensemble notre futur vers 2030 » a été approuvé par le conseil communautaire le 15 décembre 2015.

Cinq enjeux ont été retenus pour orienter les actions des communes et de la Copamo jusqu'à 2030 :

- Offrir des services adaptés à l'évolution démographique et sociale,
- Augmenter le nombre d'emplois,
- Agir en réseau pour renforcer l'identité et la solidarité du Pays Mornantais.
- Incrire le territoire dans la transition énergétique,
- Faciliter la participation de tous aux projets à concrétiser.

Ces enjeux sont en tout premier lieu des engagements, en associant les acteurs du Pays Mornantais (habitants, associations, entreprises) aux actions conduites.

Une évaluation régulière de l'efficacité des actions les ajuste si cela s'avère nécessaire. Chaque objectif est assorti de critères de réussite qui permettent d'évaluer le chemin parcouru.

Le Projet de territoire est vivant, il évolue en fonction des besoins et du contexte.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur ce projet de territoire :

Enjeu 1 : un territoire solidaire (COHÉSION TERRITORIALE)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : offrir des services adaptés à notre évolution démographique et sociale

Favoriser la solidarité est une condition du bien vivre, du bien grandir et du bien vieillir ensemble.

La solidarité et le lien social sont le ciment du territoire. Le développement social est un investissement pour l'avenir et pour la cohésion du Pays Mornantais : permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir, faire que ces derniers s'investissent dans le territoire, encourager le maintien à domicile des personnes, faire que les jeunes investissent le territoire, faciliter l'accès au logement, maintenir une action sociale de proximité, simplifier le recours aux services publics mais aussi renforcer la contribution de tous les habitants à la solidarité, répondre aux besoins et en même temps, impliquer les citoyens dans la vie sociale.

Le projet de territoire est garant d'un territoire solidaire; il doit assurer l'accessibilité de tous à tous les services, faciliter l'entraide et les échanges entre tous, contribuer au développement de la citoyenneté. L'ensemble de ces objectifs est poursuivi grâce à des partenariats coordonnés et efficaces avec les acteurs compétents pour accompagner les habitants dans leurs projets.

Enjeu 2 : un territoire pour entreprendre (COMPÉTITIVITÉ)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : augmenter le nombre d'emplois sur le territoire

L'activité économique est très présente sur le Pays Mornantais. Le fort taux de création d'entreprises illustre cette situation. Le territoire conserve également une dynamique importante de l'agriculture, ce qui représente une spécificité forte sur l'Ouest Lyonnais. Le Pays Mornantais est donc un véritable territoire pour entreprendre.

La population croît plus vite que le nombre d'emplois. Aujourd'hui, un peu plus de 50% des 13 000 actifs travaillent à l'extérieur. Cette situation engendre des déséquilibres entre demandes et offres d'emplois et de nombreux déplacements essentiellement vers la Métropole de Lyon.

D'un point de vue institutionnel, le développement économique est depuis longtemps une priorité de la Copamo.

Les stratégies économiques locales doivent, à la fois, capter des activités et des investissements nouveaux, mais aussi cultiver l'activité existante et le potentiel de développement d'emplois qu'elles représentent. Pour ce faire, les communes et la Copamo sont des interlocuteurs de premier rang des entreprises pour faciliter l'implantation, trouver les lieux adaptés et mettre en œuvre de nouveaux outils.

Si les activités sont aujourd'hui diversifiées, il est nécessaire d'anticiper l'évolution des besoins sur des secteurs nouveaux en partenariat avec les acteurs locaux, en les impliquant dans une gouvernance partagée.

Enjeu 3 : vers un territoire à énergie positive (TRANSITION ÉCOLOGIQUE)

OBJECTIF STRATÉGIQUE : inscrire le territoire dans la transition énergétique

Les questions du changement climatique, des différents types de pollution, de la raréfaction des matières premières et de l'énergie sont devenues des préoccupations essentielles en raison de leurs impacts humains,

économiques et environnementaux. Face à ces nouveaux défis, cette orientation doit être amplifiée et de nouveaux moyens doivent être mis en œuvre.

Pour se traduire en actes concrets, le développement durable, la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique doivent s'ancrer dans la réalité de chaque jour et de chaque village. Relever de tels enjeux globaux repose sur des liens sociaux forts et sur le rassemblement des énergies créatrices d'un territoire.

Partant du diagnostic réalisé en 2015, tant au niveau de la politique intercommunale que des actions des communes, le projet de territoire définit les directions à suivre localement se traduisant en actions sur les leviers essentiels que sont les économies de matières premières et d'énergies, la production d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité.

Ce projet est construit à la dimension du Pays Mornantais, dans le cadre de partenariats plus larges, régionaux et nationaux et avec les acteurs économiques et sociaux. Il affirme le rôle des communes comme piliers du développement durable en prise directe avec les besoins des habitants et pouvant promouvoir des évolutions de pratiques et de modes de vie. Il affirme également le rôle de l'intercommunalité, d'animation et de créations de synergies à l'échelle de proximité.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

- *Territoires d'industrie,*
- *Petites villes de demain,*
- *France Services*
- *OPAH Renouvellement urbain*
- *Parc d'Activité d'Intérêt Régional des Platières*
- *SCOT de l'Ouest lyonnais*
- *PCAET de l'Ouest lyonnais*

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des « fiches action » et des « fiches projet » en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Les actions de coopération interterritoriale sont notamment :

- La mobilité (Vœux communs Copamo – CCVG),
- Projet Alimentaire Territorial (Copamo – SOL, Métropole de Lyon),
- Villages en réseau au sein du territoire communautaire.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, le SYDER, la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, les Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La Copamo a été retenue pour un accompagnement en ingénierie financé par la Direction de l'habitat et de l'urbanisme afin de compléter et actualiser le projet de territoire datant de 2015. Cet accompagnement est susceptible de faire évoluer les orientations retenues au présent CRTE. Il débutera en juin 2021 pour se dérouler sur la seconde partie de l'année 2021.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays Mornantais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE qui anime l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds

- propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ;
- Le SYDER en tant qu'établissement public de coopération intercommunale,
- Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) compétent notamment en matière de SCOT.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

A noter que le Département s'est engagé avec l'Etat dans un accord cadre de relance et de transition écologique.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle. Elle correspond à la liste des projets annexé au présent contrat (annexe 3).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Copamo, des services de l'Etat, du Département, du SYDER, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Copamo. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

Pour la Copamo :

- le DGS,
- le Responsable du secteur Ressources Transversales,
- le Responsable du secteur Aménagement, Développement et Patrimoine,
- le Responsable du service Aménagement,
- le Responsable du service Développement économique et Tourisme,
- le Responsable du service Voirie,
- le Responsable du service Patrimoine,
- le Responsable du service Finances.

Pour l'Etat :

- les représentants de l'antenne de la DDT locale.

Pour le Département :

- les représentants techniques du Département

Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans les fiches d'orientations stratégiques.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat avant son terme.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

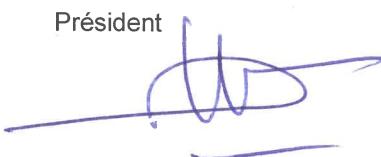
Fait à Mornant, le 7 juillet 2021

En 3 exemplaires originaux

Pour l'Etat
M. Benoît ROCHAS
Sous-Préfet en charge
du Rhône Sud



Pour la Copamo
M. Renaud PFEFFER
Président



Pour le Département du Rhône
M. Christophe GUILLOTEAU
Président



Pour le SYDER :

- le Directeur des Services Techniques

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Bas

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches d'orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

Annexe 3 – Maquette financière

Annexe 4 _ Audit écologique du territoire

ANNEXE 4

État des lieux écologique du territoire

Mobilité :

- Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés :
8,2 km d'aménagement cyclable sur la COPAMO, essentiellement des bandes cyclables unidirectionnelles. Il n'existe pas de stationnement vélos sécurisés, mais plus de 200 arceaux vélos sont disponibles sur les 11 communes de la COPAMO.
- Existence de pôle(s) multimodal (aux) :
Les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) sont situés sur les territoires voisins, à savoir les gares de Brignais, Givors, Rive-de-Gier et les Stations de métro Oullins et St Genis Laval (2023).
- Existence de zone(s) à faible émissions :
Il existe une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le périmètre de la Métropole de Lyon.
- Existence de voies réservées au covoitage :
Aujourd'hui, il n'existe pas de voies réservées au covoitage sur notre territoire, mais à proximité, sur les axes M6-M7 entre Dardilly/Limonest et Pierre-Bénite.

Automobile :

- Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé :
26 véhicules :
 - 19 COPAMO (5 électriques + 14 thermiques).
 - 7 AMAD (1 électrique + 6 thermiques).
- Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public :
Une borne de recharge électrique ouverte au public à St Laurent d'Agny.
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité :
100% depuis le 9 mars 2021, lors de la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité par la COPAMO.

Énergie et climat :

- Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) :
133.59 kTCO2 pour l'ensemble de la COPAMO, soit 4.95 TCO2/habitant.
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) :
607.92 GWh.
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) :
49.83 GWh.

Traitement des déchets / Économie circulaire :

- Tonnage de déchets produits par le territoire :
13 210 tonnes dont 4923 OMR, 1207 collecte sélective, 1080 verres, 6000 déchèteries.

Agriculture et alimentation locale :

- Existence d'un projet alimentaire territorial :
le Projet alimentaire territorial est en cours d'élaboration au niveau du Syndicat de l'ouest Lyonnais.

- Nombre d'exploitations agricoles : environ 300.
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP : 50%.
- Surface agricole utile du territoire : 8500ha (60% du territoire).
- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale : 17% des exploitations en AB (chiffres 2017).

Actions en matière de biodiversité :

- Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc. Plusieurs znieff de type 1 et 2, un arrêté préfectoral de protection de biotope (Landes de Montagny), 1 aire de protection de captage (Garon)
- Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable : 0 %
Surfaces de haies ; 18km de haies plantés depuis 2012 par la Copamo.
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité : pas d'atlas communal de la biodiversité. Plusieurs espaces naturels sensibles ont été classés sur la Copamo : Plateau Mornantais 1321 hectares (dont une partie sur la CCVG), Vallée en Barret 905 ha (principalement sur la CCVG), Combe de Balmondon 193ha, Vallée du Bozançon 1473 ha (dont une partie sur la CCMDL) et Signal de Saint André 65 ha.
- Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/en cours) : Démarche en cours.
- Label « terre saine » (OUI/NON) : NON.

Lutte contre l'artificialisation des sols :

- État d'avancement du PLUI : Pas de PLUI

Eau et assainissement :

- Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration) : 2 SDAGE



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Orientation 1 : Un territoire solidaire (COHESION TERRITORIALE)

Contexte et description

Favoriser la solidarité est une condition du bien vivre, du bien grandir et du bien vieillir ensemble. La solidarité et le lien social sont le ciment du territoire. Le développement social est un investissement pour l'avenir et pour la cohésion du Pays Mornantais : permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir, faire que ces derniers s'investissent dans le territoire, encourager le maintien à domicile des personnes, faire que les jeunes investissent le territoire, faciliter l'accès au logement, maintenir une action sociale de proximité, simplifier le recours aux services publics mais aussi renforcer la contribution de tous les habitants à la solidarité, répondre aux besoins et en même temps, impliquer les citoyens dans la vie sociale.

Le projet de territoire est garant d'un territoire solidaire ; il doit assurer l'accessibilité de tous à tous les services, faciliter l'entraide et les échanges entre tous, contribuer au développement de la citoyenneté. Ces objectifs sont atteints par des partenariats coordonnés et efficaces avec les acteurs compétents pour accompagner les habitants dans leurs projets.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : offrir des services adaptés à notre évolution démographique et sociale

Des démarches territoriales concertées avec les partenaires et les financeurs

Partenaires	Etat Région Département ANAH Action Logement Communes de la Copamo EPORA SOLIHA CAF Services publics (La Poste, MSA, Mission Locale, Pôle emploi...) CCI et CMA ARS
Programmes concernés	SCOT PLH Petite Ville pour Demain Convention Territoriale Globale
Financements identifiés	DSIL DETR ANCT Europe Région Département CAF

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	Conférence des financeurs DRAC ANAH Action Logement ARS ADEME
--	--

Mise en œuvre d'actions (thème générique)

Favoriser l'accès aux services publics (culture, sport, administration ...) et à la santé

La COPAMO a signé avec l'Etat une convention départementale France Services le 27 janvier 2020 .

Ainsi, pour faciliter l'accès aux services publics, les agents médiateurs France Services accueillent et accompagnent les habitants du territoire dans leurs démarches administratives auprès d'opérateurs (CAF - CARSAT - CPAM - MSA - Pôle Emploi – ANTS – Justice – DRFIP – Groupe La Poste - Préfecture (ANTS) et, si besoin, avec leur appui. L'équipe anime par ailleurs le guichet d'enregistrement de la demande de logement social et l'aide à la mobilité pour le territoire. Parallèlement, 17 partenaires tiennent des permanences sur site. En outre, des prestations de médiation numérique sont proposés. Un SLIJ complète utilement le dispositif.

En parallèle, la Communauté de communes a déployé avec tous les accueils des communes le réseau « accueil ressources intercommunales » pour partager des informations, des outils afin que les habitants du territoire trouvent une réponse de qualité identique quelle que soit la collectivité à laquelle il s'adresse.

Objectifs	Pluralité dans l'accompagnement de la population
Indicateurs de résultats	Fréquentation globale France services Variété de typologies d'accueil Nombre de dossiers pris en charge Nombre de dossiers Pass Ado nombre d'offres et de jeunes sur le dispositif jobs d'été Nombre de permanences des partenaires

Garantir une dynamique commerciale et de service dans les centres de village

La Copamo est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt au niveau régional pour revitaliser les centres-bourgs tant sur le volet Habitat, Commercial et aménagement des espaces publics.

Un chargé de revitalisation œuvre au quotidien auprès des 11 communes membres pour les accompagner sur les études et actions opérationnelles qui participent à une vitalité des centres de villages (études de composition urbaine, veille immobilière et foncière, accompagnement des porteurs de projets ...).

Objectifs	Accompagner les communes pour garantir une vitalité des centres bourgs par notamment une attractivité commerciale, des aménagements urbains et une offre de logement pour tous
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre de commerces Evolution du nombre de logements rénovés Nombre d'opérations d'aménagement urbain



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Favoriser le « mieux vivre ensemble »

Outre les objectifs d'augmentation du potentiel d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement des jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté (porté par le SLIJ), la collectivité souhaite faire de la culture un nouveau ciment entre les habitants du territoire.

Riche d'un tissus associatif éclectique, et d'une population friande de la programmation cinématographique et culturelle, la collectivité projette la création d'une seconde salle au sein du centre culturel Jean Carmet

Objectifs	Offrir des services adaptés à notre évolution démographique et sociale, trouver des leviers de renouveaux dans la construction de notre bien vivre ensemble
Indicateurs de résultats	Accroissement de la fréquentation des évènements culturels proposés Diversification du public (âge, classe sociale, aux goûts éclectiques) Capacité à obtenir des distributeurs, des films plus tôt au moment de leur sortie Capacité à répondre aux sollicitations des associations et artistes du territoire qui souhaitent se produire à Jean Carmet

Favoriser l'accès au logement

La Copamo mène l'action Habitat par le biais de son PLH qui a ciblé 7 orientations :

- Orientation 1 : Consolider la politique foncière en faveur de l'habitat,
- Orientation 2 : Poursuivre l'amélioration des parcours résidentiels,
- Orientation 3 : Mobiliser le parc privé existant,
- Orientation 4 : Accompagner l'accroissement des besoins liés au vieillissement démographique,
- Orientation 5 : Répondre aux besoins en logements spécifiques dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement et de la Solidarité (CILS),
- Orientation 6 : Promouvoir un développement durable du territoire,
- Orientation 7 : Disposer d'un PLH interactif avec son territoire.

Deux dispositifs opérationnels sont actifs et pilotés par la Copamo : une OPAH et un PIG.

Objectifs	Rénover l'habitat ancien, favoriser les travaux d'amélioration de la performance énergétique, faciliter la mise en accessibilité des logements, aider au conventionnement des logements pour l'accès à tous
Indicateurs de résultats	Nombre de logements rénovés Nombre de logements conventionnés



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Apporter des réponses adaptées pour les personnes en perte d'autonomie

La communauté de communes connaît un vieillissement de sa population. Elle a toujours mené une politique audacieuse dans l'accompagnement du maintien à domicile, cependant, il convient de compéter cet axe par la proposition d'une offre de logement adaptée et diversifiée pour répondre à un maximum de spécificité de vie et de besoin de nos aînés ; La collectivité mène actuellement une réflexion globale sur cet enjeu d'avenir avec les communes pour coordonner l'offre qui sera produite par chaque commune.

Objectifs	Proposer une offre de logement adaptée à nos aînés
Indicateurs de résultats	Nombre de places proposées sur tout le territoire Une offre diversifiée, adaptée à tous les scénarios de vie Accroissement du turnover logements en maison individuelle Satisfaction de la population

Liste des actions prêtes à être engagées détaillées dans les fiches action

Beauvallon	Aménagement de l'accueil de la mairie
	Création d'annexes à la maison de santé
	Construction d'une résidence séniors
	Création d'un pôle sportif
	Travaux d'aménagement des centres bourgs
Chabanière	Groupe scolaire
	Création de city stades
	Création d'une maison médicale
Chaussan	Aménagement d'un local médical et paramédical
Mornant	Construction d'un dojo
Orliénas	Restructuration d'un groupe scolaire
Riverie	Installation d'un city park
Rontalon	Extension de la médiathèque
St André la Côte	Rénovation ou construction d'une salle des fêtes

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Soucieu en Jarrest	Requalification du groupe scolaire
	Création d'une agence postale communale
Copamo	Construction d'une 2 ^{ème} salle cinéma

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Orientation 2 : Un territoire pour entreprendre (COMPETITIVITÉ)

Contexte et description

L'activité économique est très présente sur le Pays Mornantais. Le fort taux de création d'entreprises illustre cette situation. Le territoire conserve également une dynamique importante de l'agriculture, ce qui représente une spécificité forte sur l'Ouest Lyonnais. Le Pays Mornantais est donc un véritable territoire pour entreprendre.

La population croît plus vite que le nombre d'emplois. Aujourd'hui, un peu plus de 50% des 13 000 actifs travaillent à l'extérieur. Cette situation engendre des déséquilibres entre demandes et offres d'emplois et de nombreux déplacements essentiellement vers la Métropole de Lyon.

D'un point de vue institutionnel, le développement économique est depuis longtemps une priorité de la Copamo. Les stratégies économiques locales doivent, à la fois, capter des activités et des investissements nouveaux, mais aussi cultiver l'activité existante et le potentiel de développement d'emplois qu'elles représentent. Pour ce faire, les communes et la Copamo sont des interlocuteurs de premier rang des entreprises pour faciliter l'implantation, trouver les lieux adaptés et mettre en œuvre de nouveaux outils.

Si les activités sont aujourd'hui diversifiées, il est nécessaire d'anticiper l'évolution des besoins sur des secteurs nouveaux en partenariat avec les acteurs locaux, en les impliquant dans une gouvernance partagée.

Des démarches territoriales concertées avec les partenaires et les financeurs

Partenaires	Etat Région Département Communes de la Copamo CCI et CMA Chambre d'agriculture Entreprises CERCL
Programmes concernés	SCOT SDE PLH Petite Ville pour Demain
Financements identifiés	DSIL DETR ANCT Europe Région Département ADEME

Mise en œuvre d'actions

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT CONFORMEMENT AU SDE

(axes stratégiques du SDE : créer des conditions favorables d'accueil des entreprises, renforcer l'économie présente, accompagner les filières stratégiques)

Description et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, notamment en lien avec les filières stratégiques du territoire (agro-alimentaire et métallurgie), ▪ Promouvoir la création d'activités et favoriser leur pérennité, ▪ Accompagner les entrepreneurs aux moments clés du cycle de vie des entreprises, en apportant des réponses à leurs besoins en recrutement, services, foncier ou immobilier.
Indicateurs de résultats	<p>Nombre d'entreprises accueillies Répartition par filières Nombre d'entreprises créées Nombre d'accompagnement</p>

CONSOLIDER LES FILIERES D'EXCELLENCE DU TERRITOIRE

Description et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une agriculture durable, diversifiée et respectueuse de l'environnement en privilégiant les circuits alimentaires de proximité, ▪ Rapprocher les exploitants d'industriels et de partenaires pour trouver de nouveaux débouchés, ▪ Faciliter la transition et la modernisation d'activités locales à forte valeur ajoutée.
Indicateurs de résultats	<p>Nombre d'exploitants agricoles Etendu du réseau agriculteurs et exploitants industriels Force des circuits alimentaires de proximité (lien avec cuisines centrales et restaurants scolaires) Nombre d'accompagnement pour la modernisation des activités</p>

REFORCER L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Description et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l'artisanat, les commerces de proximité et les services aux habitants, notamment dans les coeurs de villages, ▪ Favoriser les échanges et coopérations entre les villages pour la création de villages en réseau.
Indicateurs de résultats	<p>Nombre d'implantation de commerces en centre-village Evolution du nombre d'artisans</p>

AMENAGER DE MANIERE RAISONNÉE ET JUSTIFIÉE, DANS LE CADRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LES ZAE, TOUT EN PRESERVANT ET/OU AMÉLIORANT LA QUALITÉ DES ESPACES

Description et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever l'aménagement de la ZAE des Platières et la densifier, ▪ Poursuivre l'extension de la ZAE Arbora à Soucieu en Jarrest, ▪ Poursuivre la réflexion sur la requalification de l'ensemble des ZAE du territoire en prenant en compte des enjeux de sobriété foncière, dans le respect notamment de la stratégie départementale Eau Air Sol.
---------------------------------	---

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la production d'ENR à partir des nouvelles constructions, ▪ Conforter les modes de déplacements collectifs et actifs en veillant à des aménagements et mobiliers urbains de qualité, ▪ Mettre en place de nouveaux modes de déplacements, ▪ Aménager en préservant la qualité des espaces et de manière raisonnée.
Indicateurs de résultats	<p>Nombre de nouvelles implantations dans chacune des zones d'activité Evolution du ratio emplois/actifs Evolution du nombre de systèmes de production d'énergie renouvelable Evolution des déplacements selon les modes (voiture, TC, covoiturage, deux roues, piétons ..)</p>

DEVELOPPER LE TOURISME

Description et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire du tourisme un vecteur de rayonnement et de création de richesse avec une politique de marketing territorial, ▪ Conforter l'office de tourisme intercommunautaire pour capter de nouveaux publics.
Indicateurs de résultats	<p>Evolution du nombre des acteurs du tourisme Evolution des recettes de la taxe de séjour</p>

DEVELOPPER LES PARTENARIATS ECONOMIQUES

Description et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tisser des relations économiques durables entre entrepreneurs et territoires, ▪ Favoriser les partenariats avec les Métropoles, (notamment la Métropole de Lyon) et les fédérations représentatives.
Indicateurs de résultats	<p>Nombre d'évènements organisées sur le territoire pour la mise en réseau</p>

FAVORISER LES NOUVELLES FORMES D'ECONOMIES

Description et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Innover avec de nouvelles formes d'économie, comme l'économie verte, l'économie collaborative, l'économie 4.0, l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire.
Indicateurs de résultats	<p>Nombre de créations d'entreprises relevant des nouvelles formes d'économie</p>

Liste des actions prêtes à être engagées détaillées dans les fiches action

Beauvallon	Travaux de réhabilitation de locaux commerciaux
Chabanière	Extension d'un local commercial
	Création d'un local commercial

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Chaussan	Création d'un espace de coworking et d'un espace de vente
Orliénas	Réhabilitation de locaux pour une destination artisanale et commerciale notamment
St André la Côte	Création de locaux commerciaux
St Laurent d'Agny	Construction de locaux destinés à du commerce, bureaux, services, co-working
Copamo	Requalification de la route de Ravel sur la ZAE des Platières
	Plan vélo

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Orientation 3 : Vers un territoire à énergie positive (TRANSITION ECOLOGIQUE)

Contexte et description

Les questions du changement climatique, des différents types de pollution, de la raréfaction des matières premières et de l'énergie sont devenues des préoccupations essentielles en raison de leurs impacts humains, économiques et environnementaux. Face à ces nouveaux défis, cette orientation doit être amplifiée et de nouveaux moyens doivent être mis en œuvre.

Pour se traduire en actes concrets, le développement durable, la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique doivent s'ancrer dans la réalité de chaque jour et de chaque village. Relever de tels enjeux globaux repose sur des liens sociaux forts et sur le rassemblement des énergies créatrices d'un territoire.

Partant du diagnostic réalisé en 2015, tant au niveau de la politique intercommunale que des actions des communes, le projet de territoire définit les directions à suivre localement se traduisant en actions sur les leviers essentiels que sont les économies de matières premières et d'énergies, la production d'énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité.

Ce projet est construit à la dimension du Pays Mornantais, dans le cadre de partenariats plus larges, régionaux et nationaux et avec les acteurs économiques et sociaux. Il affirme le rôle des communes comme piliers du développement durable en prise directe avec les besoins des habitants et pouvant promouvoir des évolutions de pratiques et de modes de vie. Il affirme également le rôle de l'intercommunalité d'animation et de création de synergies à l'échelle de proximité.

Un **programme commun de transition écologique** a été élaboré et partagé avec les communes pour :

- Réduire la production de gaz à effet de serre (énergie décarbonée et renouvelable)
- Encencher un mouvement, une DYNAMIQUE LOCALE COLLECTIVE auprès des habitants
- Fédérer les COMMUNES et la COPAMO autour d'un programme commun
- Apporter des SOLUTIONS CONCRÈTES aux habitants pour améliorer leur qualité de vie (mobilité, habitat, ...)
- Assurer la SOLIDARITÉ entre les habitants et entre les communes dans cette transition écologique
- Engager des actions vertueuses qui contribuent à la relance économique

OBJECTIF STRATÉGIQUE : inscrire le territoire dans la transition énergétique

Des démarches territoriales concertées avec les partenaires et les financeurs

Partenaires	Etat Région Département ANAH Communes de la Copamo SOL EPORA SOLIHA CAF
-------------	---

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	Services publics (La Poste, MSA, Mission Locale, Pôle emploi...) CCI et CMA ARS	
Programmes concernés	SCOT PLH Petite Ville pour Demain Contrat Territorial Global	
Financements identifiés	DSIL DETR ANCT Europe Région Département CAF DRAC ANAH Action Logement ARS ADEME AGENCE DE L'EAU	
ACTIONS		
Mobilité		
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu climat (plus de 50% émission GES) - Enjeu de qualité de vie pour les trajets domicile-travail - Enjeu d'autonomie pour tous les habitants 		
Objectifs	Limiter les déplacements	Rapprocher habitat et emploi Favoriser le développement du télétravail Développer la consommation locale
Indicateurs de résultats		Ratio emplois / actifs Evolution du nombre de télétravailleurs Zone de chalandise
Objectifs	Réduire l'usage de la voiture individuelle en développant les modes alternatifs	Réguler l'usage de la voiture individuelle dans les communes Organiser un rabattement efficace vers les gares de Brignais, Givors, Métro St Genis et Rive-de-Gier Développer la mobilité partagée

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

		Encourager et faciliter les déplacements utilitaires à pied et à vélo Compléter le système de transport solidaire entre les villages
Indicateurs de résultats		Part des déplacements selon les différents modes Evolution du covoiturage Développement des infrastructures dédiées
Objectifs	Rendre le parc de véhicules plus vertueux	Inciter à l'acquisition de véhicules individuels bas-carbone Electrifier la flotte des véhicules des collectivités Encourager le renouvellement des flottes professionnelles
Indicateurs de résultats		Nombre de véhicules propres

Sobriété énergétique des bâtiments

Enjeux :

- Enjeu précarité énergétique et économies pour nos habitants
- Enjeu climat (22% GES)
- Enjeu développement économique (contrats pour nos artisans)

		Sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique Accompagner les habitants et les communes à définir leurs projets de travaux et à mobiliser les aides existantes Encourager les projets de rénovation énergétique les plus vertueux en apportant une aide financière locale Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation énergétique (mobilisation artisans, banques, ...)
Indicateurs de résultats		Nombre d'accompagnements pour du conseil Nombre d'aides pour des travaux Gain total en Kwh

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectifs	Encourager les constructions vertueuses	En lien avec le futur PLH
Indicateurs de résultats		Evolution des constructions à énergie positive

Energies renouvelables

Enjeux :

- Enjeu autonomie énergétique du territoire et des acteurs privés et publics
- Enjeu énergies propres

Objectifs	Accélérer la production d'énergie photovoltaïque	Systématiser l'installation de PV sur les nouvelles constructions présentant des grandes superficies Recenser et convaincre les propriétaires de grandes superficies à investir ou mettre à disposition leurs toitures Installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings du centre aquatique Accompagner le développement du photovoltaïque chez les particuliers en s'appuyant sur la CVPM
Indicateurs de résultats		Volume de production obtenu
Objectifs	Etudier les autres sources de production	Etudier les filières éoliennes, méthanisation et bois-énergie
Indicateurs de résultats		Lancement d'études par filières

Eau

Enjeux :

- Enjeu économie de la ressource
- Enjeu d'autonomie
- Amélioration de la qualité des milieux et de l'hydromorphologie des cours d'eau,
- Préservation et restauration des milieux

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectifs	Réduire la consommation	Cibles : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs
Indicateurs de résultats		Evolution de la consommation
Objectifs	Réutiliser l'eau pluviale (récupération des eaux pluviales par les collectivités locales pour les espaces verts)	Cibles : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs
Indicateurs de résultats		Développement du linéaire du réseau SMHAR

Qualité de l'air

Enjeux :

- améliorer la qualité de l'air

Objectifs	Intégrer les enjeux de la qualité de l'air dans l'aménagement opérationnel et la planification	Cibles : particuliers, collectivités, entreprises
Indicateurs de résultats		Evolution de la qualité de l'air

Déchets

Enjeux :

- Enjeu économie de matières premières
- Enjeu pollution air et sol
- Enjeu économique

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectifs	Réduire à la production et à l'achat	
Indicateurs de résultats		Tonnage de déchets produits par le territoire Nombre d'entreprises engagées dans l'économie circulaire
Objectifs	Encourager le réemploi et la réparation	
Indicateurs de résultats		Taux de valorisation des matières en déchèteries
Objectifs	Augmenter le tri et le recyclage	
Indicateurs de résultats		Proportion volume OM et volume tri

Consommation et alimentation locale		
Enjeux :		
<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu émission GES - Enjeu de santé - Enjeu économie circulaire de proximité 		
Objectifs	Encourager une alimentation avec des produits locaux, sains et de saison	Approvisionner la restauration collective publique et privée avec des produits locaux Augmenter la part de produits locaux dans les achats alimentaires des ménages mais aussi bio.
Indicateurs de résultats		Part des produits des cantines provenant de produits locaux

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liste des actions prêtes à être engagées détaillées dans les fiches action

Chabanière	Rénovation énergétique de 4 appartements communaux
Chabanière	Eclairage solaire d'abris bus
Mornant	Silos enterrés OM
Mornant	Remplacement des menuiseries du gymnase de la Tannerie
SYDER - Riverie	Travaux de dissimulation des réseaux secs
Rontalon	Rénovation de l'église
Saint André la Côte	Remplacement de l'éclairage public en led
Saint André la Côte	Remplacement de la chaudière de l'école et installation de panneaux photovoltaïques
Saint Laurent d'Agny	Rénovation énergétique de l'école
Saint Laurent d'Agny	Création d'un réseau de chaleur et remplacement d'une chaudière
Taluyers	Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire
Taluyers	Aménagement d'un parking de covoiturage
Copamo	Travaux énergétiques sur la salle culturelle Jean Carmet
Copamo	Mise en œuvre opérationnelle du plan vélo

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention			Autres financements sollicités	Lien projet territoire
					partenaire	Taux	Montant de subvention sollicité		
BEAUVALLON	Mise à niveau numérique des hôtels de ville et panneaux d'information	Travaux de mise en place de systèmes de vidéoconférence fixe dans les salles de Conseil pour permettre la gestion de crise, Installation sur les trois communes déléguées de panneaux lumineux d'information à destination de la population	2023	70 000 €					FP3
	Végétalisation des cimetières	Végétalisation des cimetières pour garantir l'imperméabilité des sols tout en réduisant les contraintes d'entretien (désherbage remplacé par la tonte)	PPI de 2022 à 2024 (30 000 euros HT / an)	90 000 €					FA3
	Aménagement du parc de Saint-Andéol-le-Château	Travaux d'aménagement des VRD et plantation de nouveaux arbres sur préconisation du diagnostic sylvicole du parc du Clos Souchon	2022	60 000 €					FA3
	Travaux énergétique sur la patrimoine communal	Etude pour le déploiement d'une commande centralisée des systèmes de chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux et travaux de mise en place des GTC, rénovation énergétique des églises, Remplacements des chaudières actuelles au profit de systèmes verts (halle sportive et boulodrome de Saint-Andéol-le-Château, halle sportive de Saint-Jean-de-Touslas), remplacement de systèmes de chauffage au fioul de l'église de Chassagny	PPI 2022 à 2026 - Travaux régulation et remplacement chaudière 2022 : 47 000 € H.T. ; - Etude et travaux de régulation 2022-2024 : 55 000 € H.T sur les 3 ans - Remplacement de 3 chaudières fioul et reprises des installations 2025-2026 : 390 000 € H.T.	492 000 €					FA3
	Création d'annexe à la maison de santé	Aménagement de locaux communaux pour l'accueil de permanence de professionnels de santé	2022	25 000 €					FP1
	Habitat inclusif	Construction d'une résidence séniors (étude, foncier et travaux par un montage partenariat public / privé) - 3000 €/m²	Etude d'opportunité et de besoin faite en 2021 Choix du portage 2023 Début des travaux 2024						FP1

CHABANIERE	Aménagement la Madelaine, St Maurice	<p>assainissement (eaux pluviales, eaux usées) - 320 000 €</p> <p>éclairage led - 106 260 €</p> <p>réalisation 2021</p> <p>426 260 €</p>	
	Renovation des façades	<p>Renovation et ou reprise des façades des bâtiments communaux</p> <p>PPI 2022 à 2026</p> <p>150 000 €</p>	F42
	Travaux de sécurité des accès aux bâtiments	<p>Travaux de sécurité des accès aux bâtiments</p> <p>2022</p> <p>200 000 €</p>	F43
	Mobilites	<p>- Aménagement de chemin intervillages modes doux</p> <p>Dans la suite de l'étude de centralité :</p> <p>2 000 000 € HT</p> <p>- Travau de création d'une dynamique autour des équipements communaux</p> <p>- Réhabilitation de la bibliothèque de STJ</p> <p>bouyg de Saint-Jean-de-Touslas</p> <p>handicapées</p> <p>Travaux en vue de favoriser l'autonomie des personnes vieillissantes et</p> <p>- Implication de la cité de l'autonomie par l'achat et équipements des parties communes et paysagers pour la création d'un pôle dédié aux services à la personne</p> <p>Dans la suite de l'étude de centralité :</p>	F43
FA1	Travaux d'aménagement du centre-bourg de Saint-Andréol-le-Château	<p>000 000 € HT</p> <p>- Travau de création d'une dynamique autour des équipements municipaux 2</p> <p>commerces/services de proximité et logements jeunes travailleurs autour de la place Nicolas PERRAUDIS</p> <p>- Travau de réhabilitation d'un ancien fonds de commerces en</p> <p>Dans la suite de l'étude de centralité :</p>	F41
	Travaux d'aménagement du centre-bourg de Chassagny	<p>000 000 € HT</p> <p>- Travau de création d'une dynamique autour des équipements municipaux 2</p> <p>services et de logements intergénérationnels</p> <p>- Réhabilitation de la maison des associations pour regrouper l'offre de services et des déplacements</p> <p>Travaux d'aménagement du nouveau centre-bourg de Chassagny</p> <p>proximité avec logements, renouvellement urbain, traitement des espaces urbains, traitement des espaces publics et des déplacements sur les trois domaines du sport, de la culture et de la santé), renouvellement des commerces et services de proximité, projets structurants de développement des commerces et services et services de</p> <p>Dans la suite de l'étude de centralité :</p>	F41
	Centrale de Beauvallois	<p>communes</p> <p>sur les domaines du sport, de la culture et de la santé), renouvellement des communes délégues (développement des modes doux pour interopérabilité, développement des commerces et services de proximité, projets structurants de développement des commerces et services et services de</p> <p>Rédaction d'un plan guide pour l'aménagement des centres-bourgs de nos communes délégues</p> <p>Dans la suite de l'étude de centralité :</p>	F41
FP1	Pôle sportif	<p>2 500 000 €</p> <p>- Etude préalables et matrice d'œuvre : 2023</p> <p>- Travau : 2025-2026</p> <p>- Créeation d'un pôle sportif sur la commune</p> <p>Dans la suite de l'étude de centralité :</p>	FP1
	Création d'une salle polyvalente	<p>1 600 000 €</p> <p>- Etudes préalables et matrice d'œuvre : 2023</p> <p>- Travau : 2025-2026</p> <p>- Créeation d'une salle polyvalente sur la commune St Andréol (remplacement du Millie Clubs du Boulonneuf)</p> <p>Dans la suite de l'étude de centralité :</p>	FP3

Ecole public St Maurice sur Dargoire	construction d'une école "autonome" + cantine (produits locaux) servant les 3 villages + périscolaire + centre aéré	étude 5 % en 2021	3 800 000 €						FP3
rénovation énergétique appartements st Maurice sur Dargoire	4 appartements vétustes et non loués : isolation des parois verticales et horizontales, remplacement des anciennes baies vitrées par des doubles vitrages, remplacement de la chaudière (amélioration de l'efficacité énergétique de 50 %)	sept 2021 - mai 2022	150 000 €						FA3
éclairage public sur les 3 villages	rempl lampe classique par led avec abaissement flux nocturne	2022	782 000 €						FA3
city stade	city stade St Didier - 64 266 €	2021	128 532 €						FA1
	city stade St Sorlin+acces pmr - 64 266 €	2021							FA1
Extension d'un bâtiment municipal	Extension d'un bâtiment municipal accueillant un commerce de proximité (épicerie VIVAL) et création d'une maison médicale à St Didier	2022	817 500 €						FA2
assainissement St Sorlin	extension du réseau d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées)	2021-2022	600 000 €						FA3
extension cantine St Sorlin	agrandissement en prenant la cour actuelle	2022	200 000 €						FA1
extension bâtiment technique	St Didier	2021	131 268 €						FA2
CHAUSSAN									
local médical et paramédical	transformation d'un local en local médical et paramédical	mai à sept 2021	35 433 €	bonus relance région	50,00%	17 716 €	10628 € DETR DSIL		FA1
Projet Osmose	Création d'une nouvelle bibliothèque, d'un espace co working, d'une nouvelle mairie, d'un Espace de vente direct, d'un Point de restauration (anciens locaux ST)	études 2022-2023, travaux 2024	1 500 000 €	DETR			Département, Région, DRAC		FP2
création d'un réseau de chaleur	installation d'une chaudière bois et éventuellement d'un chauffage urbain	études 2021 - travaux 2022-2023	120 000 €	DETR			SYDER		FP3
MORNANT									
projet parc Donzel		2021-2024	2 000 000 €						FP1
extension restaurant scolaire		2021-2022	1 300 000 €						FA1
construction d'un Dojo		2023-2024	500 000 €						FP1
création de voies modes doux		2021-2026	400 000 €						FA3
remplacement des menuiseries du gymnase de la Tannerie	travaux d'isolation	2021-2022	200 000 €						FA1
création de silos enterrés pour les ordures ménagères		2021-2022	320 000 €						FA3
refection de l'éclairage public en led	par le SYDER	2021-2023	884 000 €						FA3
aménagement d'une médiathèque	aménagement d'une médiathèque dans l'ancien pensionnat des sœurs de St Charles	2021-2022	1 630 500 €						FA1

	Extension des locaux techniques	Le projet consiste en l'extension du local dédié au service technique de la commune afin de mieux répondre aux besoins de rangement et stockage.	2024							FP2
	Isolation de la maison des Alanqués et de l'espace jeunes	Le projet consiste en l'isolation d'un bâtiment utilisé d'une part par les associations et particuliers et d'autre part par l'espace jeunes intercommunal. Il vise à améliorer le confort d'utilisation de ces salles et à réduire les consommations énergétiques liées au chauffage.	2023							FP3
	Rénovation et isolation des R+1 et R+2 de l'ancienne cure	Le projet consiste en l'isolation et la rénovation de deux étages de l'ancienne cure afin d'améliorer le confort d'utilisation du bâtiment et de réduire les consommations énergétiques.	2026							FP3
	Logement 4 place de l'Eglise - rénovation et isolation	Il s'agit de rénover et isoler un logement appartenant à la commune dans le but d'améliorer le confort des locataires et de réduire les consommations énergétiques.	2024							FP3
ST ANDRE LA CÔTE	Securisation travaux de requalification de voies	Passage en zone 30 - aménagement d'écluses Radar pédagogiques (3) aménagement de trottoirs et marquage au sol et refection de la chaussée	2021 - 2022	142 000 €	Copamo, Département, ETAT	75,00%	100 000 €			FA1
	remplacement de l'éclairage public en led	installation de leds sur 87 points lumineux (5 220 € de gains par an)	2021	75 000 €	syder					FA3
	redynamisation du centre bourg	acquisition d'une ferme et réaménagement pour des commerces et logements	2021-2022	1 120 000 €	DETR - DSIL			Région, Département, Copamo		FP1
	rénovation ou construction d'une salle des fêtes	réaménagement de la salle des fêtes existante ou construction d'une nouvelle salle des fêtes avec transformation du bâtiment existant en logement social.	2023	750 000 €	DETR - DSIL		400 000 €	Région, Département, Copamo		FP1
	remplacement de la chaudière fioul de l'école et installation de panneaux photovoltaïques	Remplacement d'une chaudière fioul par 2 chaudières électrique ou une pompe à chaleur alimentées par des panneaux photovoltaïques	2021	58 320 €	COPAMO					FA3
ST LAURENT D'AGNY	requalification du centre bourg	réaménagement des espaces publics, démolition et reconstruction d'un nouveau bâtiment sur RdC + 2 étages pour accueillir un bar-restaurant au rdc, un étage coworking et un étage pour bureaux et services (surface totale environ 600m²) études MOE et travaux	janvier 2021 à sept 2023	2 600 000 €						FA2
	aménagement de la mairie	réfection de la salle des mariages et des circulations ouvertes au public, isolation thermique des murs extérieurs et des combles, mise en oeuvre d'une GTC	sept 2021- oct 2022	400 000 €						FA3
	création d'une cour OASIS et rénovation énergétique de l'école	Désimpérmeabilisation de la cour d'école, création d'une cour OASIS, agrandissement du préau et changement de verrières	2021	330 000 €						FA3
	création d'un réseau de chaleur et remplacement d'une chaudière	création d'un réseau de chaleur entre la salle des sports et la salle des fêtes et le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois. Ce projet permet de baisser de 30 tonnes par an soit une réduction de 75% des émissions de CO2 pour les 2 équipements (salle des sports et salle des fêtes).	juin 2021 - oct 2021	130 000 €						FA3
SOUCIEU EN JARREST	revitalisation du centre-bourg	réaménagement de la place de l'église, rue du Clocher, requalification rue Charles de Gaulle (Eglise jusqu'à mairie)	études en 2021 et travaux en 2022-2023	1 600 000 €						FA1
	Mise en accessibilité de la mairie et création d'une agence postale communale	Réhabilitation de la mairie avec intégration d'une agence postale communale	2022	50 000 €						FA1
	requalification du groupe scolaire Les Chadrillons	pour déplacement des 3 classes de l'école côté Sud à côté Nord	2022	250 000 €						FP1

Les Chardillons	redéqualification du groupe scolaire pour déplacement des 4 classes de l'école côté Sud à côté Nord	800 000 €	2024 - 2025	redéqualification du groupe scolaire	FP1
TALUYERS	Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et diverses salles communales	Afin d'optimiser les conditions d'accueil des élèves et des enseignants au sein du groupe scolaire « Le Courlis Cendré » et du local périscolaire, la commune de Taluyers souhaite réaliser des travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments en été et en hiver et aboutir à des programmes économie d'énergie. Ecole élémentaire : 780 m ² , école maternelle : 730 m ² et périscolaire 220 m ² , deux salles de la Maison des Associations (70 et 90 m ²). Mise en œuvre opérationnelle du plan vélo	200 000 €	début travaux fin 2021	Vélo
COPAMO	construction d'une 2ème salle de cinéma au centre culturel J. Carmet (programme en 2022)	construction d'une salle supplémentaire pour le cinéma et les spectacles	2 500 000 €	2022-2024	F1
COPAMO	mise en œuvre opérationnelle du plan vélo	création de liaisons cyclables inter-villages	1 857 000 €	2021-2026	F3
COPAMO	réqualification de l'intersection de la route de la route de la route de la ZAE des Platieres au sein de la ZAE des Platieres	réqualification de la route de la route de la ZAE des Platieres au sein de la ZAE des Platieres	3 530 000 €	2022-2024	F2
COPAMO	réqualification d'une voirie pour améliorer l'aménagement urbain au droit du groupe scolaire, des commerces et autres équipements publics. La priorité sera donnée aux piétons et cyclistes	amélioration des cheminement piétons et vélos en lien avec le PDIE de la ZAE des Platieres	1 782 400,00 €	2022-2023	F3
COPAMO	avenue de Verdun - phase 2	réqualification d'une voirie afin d'améliorer notamment la sécurité des piétons et cyclistes, appuyer une meilleure gestion des eaux pluviales et améliorer une aménage plus marquée.	5 000 000,00 €	2022-2026	F3